

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Dominic Perri
Arrondissement de
Saint-Léonard*

Vice-présidence

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achamps –
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

*Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217684011

**Conclure une entente-cadre avec la firme
Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.
pour la fourniture sur demande de prestations de
services en configuration et développement
d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour
une période de 36 mois, au montant de 1 342
908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
21-18979 - (2 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Elisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217684011

Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué qu'il fournit à divers unités d'affaires de la Ville, dont le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'eau, des services applicatifs de gestion de systèmes de missions. Cette entente permettra de répondre aux besoins des services concernés.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 40 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que 8 addendas

mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, un écart de 22,95% entre les 2 plus bas soumissionnaires a été observé, tandis qu'un écart de 1,35% a été noté entre l'adjudicataire et l'estimation réalisée.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les besoins de la Ville, qui ne manque pas d'expertise à l'interne, mais requiert un support d'appoint afin de combler des besoins ponctuels. Ces besoins sont liés au fait que certains systèmes informatiques, actuellement désuets, seront progressivement remplacés. Entre temps, il faudra cependant maintenir deux systèmes pour permettre la conversion des données vers les solutions infonuagiques et assurer une transition harmonieuse pour les usagers de ces systèmes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217684011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.